



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21/12/2021

Date d'affichage :  
23/12/2021

Date de convocation :  
16/12/2021

Nombre de Conseillers :  
- En exercice : 10  
- Présents : 10  
- Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

**PRESENTS** : M. TRIMBUR Olivier, M. PAULY Gilbert, M. STIHLE Sylvain, M. WEILAND Olivier, Mme REVOL Annie, M. POSSOZ Gilles, M. RICHARD Alain, Mme REY Marie-Christine, M. SEVESTRE Laurent, M. EXCOFFIER Benjamin.

**EXCUSES** : /

**ABSENTS** : /

Secrétaire de séance : Sylvain STHILE

Assistait également : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

### ❶ Désignation du secrétaire de séance :

M. Sylvain STHILE est désigné secrétaire de séance.

### ❷ Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2021 :

Le compte-rendu du conseil du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ❸ Provision pour créances douteuses

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les services de la DGFIP participent à l'amélioration de la performance administrative, conjointement avec l'ordonnateur de la commune.

A ce titre, notre attention est attirée sur les sommes portées au débit du compte 4116, "Redevables – Contentieux".

Monsieur le Maire rappelle également que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire, son champ d'application étant précisé par l'article L2321-2 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, et ce à hauteur de 15%.

A ce jour le montant desdites créances de plus de deux ans est de 5 107,02 €.

**Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment son article L2321-2 ;

- **Décide** de constituer une provision à hauteur de 15% des créances précitées, soit pour un montant de 766,05 €.
- **Dit** que les crédits seront pris sur le chapitre 022 "Dépenses imprévues"

#### ④ Questions diverses :

Joli Mai : Une réunion de la commission s'est tenue le 8 décembre 2021. Le thème de 2022 sera "la trace en milieu naturel". Les dates retenues sont les 7 et 8 mai 2022.

Conseiller numérique : Annie REVOL détaille à l'assemblée les ateliers numériques du Grand Annecy. Une réunion de présentation de la démarche et des ateliers aux élus, est prévue le 14/01/2022.

Vœux du maire : Le conseil se prononce pour la tenue des vœux du maire, avec pass sanitaire, le 28 janvier 2022, sous réserves des dispositions afférentes à l'évolution du contexte sanitaire.

MAPA de Moe : Olivier WEILAND fait part de l'avancée du marché public de maîtrise d'œuvre en cours. A l'issue de la phase "candidature", deux candidats sont en lice, le choix devant se faire le 21/01/2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 21h10.**

Le secrétaire de séance,  
Sylvain STHILE



Le Maire,  
Olivier TRIMBUR

